



Réf. Farde e-Assemblées : 2709908

N° OJ : 55

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Objet : Subside 2026 à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille".- Montant : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2026;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2026;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 1.500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2026, à l'association de fait "Le Gendarme en vadrouille" pour le "Rhabillage de Manneken-Pis en Gendarme de Saint-Tropez pour fêter les 60 ans du film La Grande Vadrouille, des animations du centre Ville, Grand Place et les rues autour de Manneken-Pis et concert à la Grand-Place".

Annexes :